



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire

Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

RAPPORT DE LA 11^e SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Note du secrétariat

À sa dernière session, la Commission a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux de se réunir avant sa 19^e session ordinaire. La 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) s'est tenue à Rome du 18 au 20 avril 2023. Le Groupe de travail a examiné le projet de *Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Troisième Rapport). Il a également examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et la possibilité de réviser ce dernier. En outre, il s'est penché sur les recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences et a examiné le projet de grandes lignes des guides pratiques sur la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes. En ce qui concerne les questions transversales, le Groupe de travail s'est intéressé au rôle des ressources phytogénétiques dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, à l'accès à ces ressources et au partage des avantages en découlant, ainsi qu'à l'information de séquençage numérique, et a examiné le projet de plan stratégique 2023-2031 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le rapport de la 11^e session du Groupe de travail est reproduit dans le présent document afin que la Commission l'examine.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

CGRFA/WG-PGR-11/23/REPORT

**Onzième session du
Groupe de travail technique
intergouvernemental sur les
ressources
phytogénétiques pour
l'alimentation et
l'agriculture**

Rome (Italie), 18-20 avril 2023

CGRFA/WG-PGR-11/23/REPORT

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

RAPPORT DE LA ONZIÈME SESSION

DU

**GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Rome (Italie), 18-20 avril 2023

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE
Rome, 2023**

Les documents relatifs à la 11e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/itwg/11th/fr/>

Il est également possible de se les procurer auprès du
Secrétaire du Groupe de travail technique intergouvernemental
sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ITWG-PRGFA@fao.org

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1
II. Ouverture de la session et élection du président, des vice-présidents et du rapporteur	2-8
III. <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	9-12
IV. État d'avancement de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	13-26
V. Rôle des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	27-31
VI. Accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	32-38
VII. Informations de séquençage numérique et ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	39-44
VIII. Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	45-49
IX. Rapports des organisations internationales et instruments internationaux	50
X. Autres questions	51
XI. Déclarations de clôture	52-54

Appendices

- A. Ordre du jour de la 10^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- B. Liste des documents
- C. Membres du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élus par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa 18^e session ordinaire

I. INTRODUCTION

1. La 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques (le Groupe de travail) s'est tenue à Rome (Italie) du 18 au 20 avril 2023. La liste des membres du Groupe de travail et des suppléants, élus par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) à sa 18^e session ordinaire, figure à l'*appendice B*. La liste des délégués et des observateurs est disponible sur le site web de la FAO¹.

II. OUVERTURE DE LA SESSION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

2. M^{me} Aluana Gonçalves de Abreu (Brésil), Vice-Présidente de la 10^e session du Groupe de travail, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs.

3. M. Osama El-Lissy, Secrétaire de la Convention internationale pour la protection des végétaux, au nom du Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Il a souligné que les ressources phylogénétiques étaient cruciales pour la transformation des systèmes agroalimentaires visant à rendre ceux-ci *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, en vue d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté.

4. M. Dan Leskien, Fonctionnaire principal chargé de liaison à la Commission, a mis en avant les activités intersessions de la Commission, qui reflétaient l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA). L'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal en décembre 2022 a confirmé la nécessité d'une collaboration mondiale efficace en ce qui concerne la biodiversité, notamment les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA). M. Leskien a invité tous les participants à garder à l'esprit l'importance d'une gouvernance mondiale efficace et efficiente de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture lors de l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

5. M. Stefano Diulgheroff, Secrétaire du Groupe de travail, a remercié les points focaux nationaux pour leur contribution cruciale à l'élaboration du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Troisième Rapport) et pour la collaboration soutenue pendant la période intersessions.

6. Conformément à l'article III de ses Statuts, le Groupe de travail a remplacé les membres absents par d'autres membres de la Commission présents à la réunion. La Guinée a donc assisté à la réunion en tant que membre du Groupe de travail.

7. Le Groupe de travail a élu M^{me} Imke Thormann (Allemagne) à la présidence. M. Abdus Salam (Bangladesh), M^{me} Julie Émond (Canada), M. Nevio Aníbal Bonilla Morales (Costa Rica), M. Desterio Nyamongo (Kenya) et M^{me} Fadila Ayesha Al-Salameen (Koweït) ont été élus vice-présidents. M. Abdus Salam a été élu rapporteur.

8. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour, qui est reproduit à l'*appendice A*.

III. TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

9. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Élaboration du Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde*² et pris note du document intitulé *Draft Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources* (Projet de Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde)³.

¹ <https://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/itwg/11th/fr/>.

² CGRFA/WG-PGR-11/23/3 Rev.1.

³ CGRFA/WG-PGR-11/23/3/Inf.1.

10. Le Groupe de travail a examiné le projet de Troisième Rapport. Il a recommandé que la conservation et la gestion *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments, ainsi que des variétés des agriculteurs/variétés locales, soient traitées dans le Troisième Rapport comme concernant deux groupes distincts. En outre, le Groupe de travail a recommandé que le Troisième Rapport indique, pour chaque indicateur et question y relative, le nombre de pays ayant communiqué des informations.

11. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission communique le projet de Troisième Rapport à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité) pour observations, et l'examine. Il a vivement encouragé les membres et observateurs à communiquer des observations et des contributions relatives au projet de Troisième Rapport, le plus tôt possible et au plus tard le 30 novembre 2023. De plus, il a recommandé que la FAO mette à disposition au cours du premier semestre de 2024, sur le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les RPGAA (WIEWS), une version révisée du projet de Troisième Rapport reprenant les conclusions des études thématiques de référence et tenant compte des observations et contributions reçues de l'Organe directeur du Traité et des membres et observateurs. Les membres et observateurs du Groupe de travail communiqueraient ensuite par écrit des observations sur la version révisée du projet de Troisième Rapport, et la FAO établirait le Troisième Rapport sous sa forme définitive et le mettrait à disposition en temps utile pour la 12^e session du Groupe de travail.

12. Le Groupe de travail a appuyé la demande⁴ de la Commission tendant à ce que la FAO propose qu'une révision et des simplifications importantes soient apportées au système WIEWS et aux indicateurs sur lesquels les pays doivent communiquer des résultats, après la mise au point finale du Troisième Rapport et la révision du *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁵ (le «Deuxième Plan d'action mondial»), afin d'accroître la participation des parties prenantes, pour examen par le Groupe de travail et par la Commission.

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

13. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Mise en œuvre et examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁶ et s'est félicité de l'appui prêté par la FAO aux pays dans tous les aspects de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.

Conservation et gestion à l'exploitation

14. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue d'appuyer les pays dans la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA, notamment en soutenant les banques de semences des communautés, et d'en renforcer les liens et la complémentarité avec la conservation *ex situ*, notamment par l'élaboration de plans d'action nationaux, compte tenu des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*⁷ et des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable*

⁴ CGRFA-18/23/Report, paragraphe 109.

⁵ FAO. 2011. *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/i2624f/i2624f00.htm>.

⁶ CGRFA/WG-PGR-11/23/4.

⁷ FAO. 2017. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*. Rome. <https://www.fao.org/3/i7788f/i7788f.pdf>.

*des variétés des agriculteurs/variétés locales*⁸ de la Commission, ainsi que par la conservation *ex situ* de duplicatas des RPGAA menacées d'extinction, selon qu'il convient.

15. Le Groupe de travail s'est félicité de la publication des actes du premier colloque multipartite sur les ressources phytogénétiques⁹ et de la tenue de webinaires sur la conservation *in situ* et à l'exploitation.

Utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Renforcement des systèmes semenciers

16. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue d'aider les pays à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux afin de faciliter la fourniture de semences et de plants de qualité, en particulier aux petits exploitants. Il a recommandé que la Commission demande aux donateurs d'aider les pays à réviser, élaborer et mettre en œuvre leurs politiques nationales en matière de semences.

17. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue d'aider les pays à élaborer, réviser et mettre en œuvre leurs politiques et législations nationales relatives aux semences, en s'appuyant sur le *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*¹⁰ de la Commission, et que les donateurs prêtent assistance aux pays à cet égard.

Renforcement des capacités de sélection végétale

18. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue d'aider les pays, en étroite coordination avec les instances du Traité, à renforcer leurs systèmes de sélection végétale, y compris pour les espèces cultivées sous-utilisées, ainsi que leurs capacités en matière d'amélioration des plantes cultivées, notamment par l'intermédiaire du Centre mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines

19. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles consacrées à la recherche-développement dans le domaine des RPGAA. Il a recommandé que des fonds extrabudgétaires soient mis à disposition pour aider les pays à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales sur les RPGAA, en étroite coordination avec les instances du Traité et conformément à sa Stratégie de financement.

20. Le Groupe de travail a recommandé en outre que la FAO continue de rendre compte, chaque année, de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la cible 2.5 des objectifs de développement durable. Il a recommandé que la FAO développe davantage le système WIEWS et renforce la collaboration avec le Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS) et Genesys afin d'éviter les chevauchements d'activités.

Mise à jour du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

21. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO révisé le deuxième Plan d'action mondial sur la base des conclusions du Troisième Rapport et en tenant compte des lacunes, besoins et priorités mis en évidence pendant les consultations régionales. Il a recommandé que l'Organe directeur du Traité participe au travail de mise à jour. Il a recommandé que les ressources financières nécessaires à la mise à jour du Plan d'action mondial évolutif, notamment

⁸ FAO. 2019. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*. Rome. <https://www.fao.org/3/ca5601fr/ca5601fr.pdf>.

⁹ FAO. 2022. *Proceedings of the First International Multi-stakeholder Symposium on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Technical consultation on in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture* – 29-30 mars 2021, Rome (Italie). Rome. <https://doi.org/10.4060/cc3716en>.

¹⁰ FAO. 2015. *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i4916f.pdf>.

pour les consultations régionales, soient mises à disposition par les gouvernements et les organisations internationales.

Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

22. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹¹. Il s'est félicité de l'achèvement et de la publication des trois guides pratiques présentés sous la forme de projets à la dernière session de la Commission¹². Il a recommandé que la FAO publie les guides pratiques dans toutes les langues officielles du système des Nations Unies et exhorte les donateurs à fournir les fonds nécessaires à cet effet. Il a recommandé en outre que la FAO les diffuse largement.

23. Le Groupe de travail a examiné l'avant-projet de guide pratique sur la conservation en banque de gènes des espèces produisant des semences récalcitrantes et celui sur la cryoconservation. Il a recommandé que la FAO organise une consultation d'experts en ligne sur les projets de guide pratique et élabore plus avant ces derniers sur la base des observations reçues du Groupe de travail, de la Commission et de la consultation d'experts, aux fins de leur examen par le Groupe de travail à sa prochaine session.

24. Le Groupe de travail a recommandé en outre que la FAO réfléchisse aux mécanismes d'évaluation et de renforcement des capacités qui pourraient être mis au point, ainsi qu'à la manière de procéder, en vue d'aider les banques de gènes à se conformer aux Normes applicables aux banques de gènes, et étudie la possibilité de mettre en place un système d'accréditation.

Effets des politiques, législations et réglementations relatives aux semences

25. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences*¹³ et a pris note du document intitulé *Draft concept note on further research on the impact of seed policies, laws and regulations affecting farmers' ability to access seeds*¹⁴ (Projet de note conceptuelle sur des recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences ayant une incidence sur la capacité des agriculteurs à accéder aux semences). Le Groupe de travail a recommandé que le projet de note conceptuelle soit révisé afin qu'il y soit tenu compte de certaines questions relatives à la recherche et que les méthodes de recherche et de collecte de données appropriées soient définies, pour examen par la Commission. Il a également recommandé que la version révisée de la note conceptuelle soit axée sur la capacité des agriculteurs d'accéder aux semences et au matériel végétal, en particulier pour des variétés des agriculteurs/variétés locales diversifiées et adaptées aux conditions locales, compte tenu des divers systèmes semenciers qui existent aux niveaux national et local et qui pourraient être concernés de différentes manières. Il a recommandé par ailleurs que la FAO continue à collaborer avec les instances du Traité et d'autres partenaires concernés dans le cadre de la poursuite des recherches menées sur les effets des politiques, législations et réglementations relatives aux semences.

¹¹ CGRFA/WG-PGR-11/23/4.1.

¹² FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation of orthodox seeds in seed genebanks*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0021en>.

FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation in field genebanks*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0023en>.

FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation via in vitro culture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0025en>.

¹³ CGRFA/WG-PGR-11/23/4.2.

¹⁴ CGRFA/WG-PGR-11/23/4.2/Inf.1.

26. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite la FAO à adopter une approche ascendante de la sécurité semencière qui soit dictée par la demande, à promouvoir la participation des agriculteurs aux activités menées par la FAO en ce qui concerne les semences et à faire mieux connaître l'*Inventaire des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs*¹⁵.

V. RÔLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À SES EFFETS

27. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁶ et a pris note du document intitulé *FAO's work on climate change*¹⁷ (Activités de la FAO dans le domaine du changement climatique). Il a examiné le projet de *questionnaire sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le contexte du changement climatique*¹⁸ et a recommandé de rationaliser et de simplifier encore les questions, afin d'éviter que le questionnaire fasse double emploi avec d'autres processus de communication d'informations et sur la base des observations reçues des groupes de travail techniques intergouvernementaux, en vue d'un examen par la Commission.

28. Par ailleurs, le Groupe de travail a recommandé que, une fois le questionnaire parachevé et les réponses reçues, le secrétariat synthétise les réponses des pays, afin d'établir un socle de réponses par pays, aux fins de leur examen par les groupes de travail et la Commission.

29. Le Groupe de travail a pris note de la demande de la Commission, qui l'avait prié «d'examiner et de réviser, le cas échéant, les *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*¹⁹, en tenant compte de la nécessité d'aborder la question de la vulnérabilité des RGAA face au changement climatique, conformément aux accords internationaux pertinents, pour examen par la Commission à sa prochaine session»²⁰. Il a recommandé que le secrétariat cherche aussi à obtenir des informations sur la façon dont les Directives volontaires ont été utilisées jusqu'à présent. En outre, il a recommandé que, une fois le questionnaire rempli par les autorités nationales compétentes, la Commission organise un atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA qui permette d'échanger des informations et des données d'expérience, de mettre en commun des vues et des priorités, compte tenu des réponses au questionnaire, et de se pencher sur d'éventuelles modifications à apporter aux Directives volontaires, sous réserve de la disponibilité de fonds.

30. Le Groupe de travail a recommandé que le secrétariat examine et révise, le cas échéant, les Directives volontaires, à la lumière des résultats de l'atelier mondial et compte tenu des réponses au questionnaire. Le projet de directives volontaires révisées devrait ensuite être examiné lors de consultations régionales, puis par le Groupe de travail et la Commission à leurs prochaines sessions.

31. Le Groupe de travail a recommandé de continuer à développer les programmes de renforcement des capacités et de formation dans le domaine du changement climatique et des RGAA. Enfin, il a recommandé que la Commission invite les membres à recourir aux outils et aux orientations de la FAO relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets lors de l'élaboration ou de la mise à jour de leurs plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national.

¹⁵ <https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/farmers-rights/inventory-on-frs/fr/>.

¹⁶ CGRFA/WG-PGR-11/23/5.

¹⁷ CGRFA/WG-PGR-11/23/5/Inf.1.

¹⁸ CGRFA/WG-PGR-11/23/5, *appendice I*.

¹⁹ FAO. 2015. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*. Rome. <http://www.fao.org/3/i4940f/i4940f.pdf>.

²⁰ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 20.

VI. ACCÈS AUX RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

32. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant*²¹ et a pris note du document d'information intitulé *Access and benefit-sharing and genetic resources for food and agriculture: typology of country measures* (Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant: typologie des mesures nationales)²² ainsi que du document *Draft questionnaire on the implications of access and benefit-sharing measures for the use and exchange of genetic resources for food and agriculture and for benefit-sharing* (Projet de questionnaire sur les incidences des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages)²³.

33. Le Groupe de travail a pris note des faits récents liés à d'autres accords et instruments internationaux intéressant l'accès et le partage des avantages et a insisté sur la nécessité d'éviter les doublons et de veiller à la cohérence. Il a demandé au secrétariat de fournir à la Commission, lors de sa 19^e session ordinaire, des informations actualisées sur les faits survenus dans d'autres instances, en tenant compte en particulier des résultats de la 15^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) et de leurs incidences éventuelles sur les activités futures de la Commission. À la lumière du cadre de suivi adopté à la COP15²⁴, le Groupe de travail a recommandé que les secrétariats de la Commission, du Traité et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) collaborent autant que nécessaire, chacun dans le cadre de son mandat respectif et selon ses fonctions, pour déterminer comment rassembler les informations utiles pour mesurer et suivre le partage des avantages monétaires et non monétaires.

34. Le Groupe de travail a recommandé que le secrétariat continue à suivre de près les faits nouveaux qui se feront jour au sein d'autres instances et prenne l'initiative de participer à ces instances, notamment en communiquant des faits et des chiffres liés au secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

35. Le Groupe de travail a communiqué des observations et des contributions au sujet du document intitulé *Access and benefit-sharing and genetic resources for food and agriculture: typology of country measures*²⁵, et a noté que les membres pourraient soumettre d'autres observations sur ces mesures jusqu'au 1^{er} mai 2023. Il a recommandé d'indiquer, dans l'introduction, que les mesures nationales mentionnées dans la typologie sont de simples exemples qui ne se veulent aucunement exhaustifs. Il a recommandé également que la typologie des mesures nationales soit examinée et révisée, selon qu'il convient, à la lumière de toutes les observations et contributions reçues, afin que la Commission l'examine à sa prochaine session. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission étudie les possibilités d'actualiser régulièrement la typologie des mesures nationales et de la mettre à la disposition des parties prenantes concernées.

36. Le Groupe de travail a communiqué des observations et des contributions concernant le document intitulé *Draft questionnaire on the implications of access and benefit-sharing measures for the use and exchange of genetic resources for food and agriculture and for benefit-sharing*²⁶. Il a recommandé de simplifier et de raccourcir le questionnaire, ainsi que de préciser à qui s'adressaient les différentes questions. Le questionnaire devrait également comprendre des questions ouvertes visant à recueillir des informations sur l'expérience pratique des parties prenantes en ce qui concerne les mesures nationales, les incidences de ces mesures (sur le choix des RPGAA utilisées, par exemple) et les conséquences réelles d'un refus d'accès aux ressources génétiques. Certaines des questions proposées (questions 8, 12 et 15, par exemple) devraient être

²¹ CGRFA/WG-PGR-11/23/6.

²² CGRFA/WG-PGR-11/23/6/Inf.1.

²³ CGRFA/WG-PGR-11/23/6/Inf.2.

²⁴ CBD/COP/DEC/15/5.

²⁵ CGRFA/WG-PGR-11/23/6/Inf.1.

²⁶ CGRFA/WG-PGR-11/23/6/Inf.2.

adressées aux autorités nationales compétentes en matière d'accès et de partage des avantages, lorsque de telles autorités existent. D'autres questions devraient être examinées en tenant compte du fait que certaines règles et réglementations autres que les mesures en matière d'accès et de partage des avantages, telles que les réglementations relatives à la quarantaine et aux prescriptions sanitaires, peuvent également retarder ou entraver l'accès aux ressources génétiques (questions 20, 21, 26 et 27).

37. Le Groupe de travail a recommandé également que le rapport sur les incidences de la mise en œuvre des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de RGAA, les connaissances traditionnelles y afférentes et le partage juste et équitable des avantages en découlant à la lumière des réponses au questionnaire.

38. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO, en collaboration avec ses partenaires, continue de faire mieux connaître les caractéristiques distinctives des RGAA aux parties prenantes, notamment les sélectionneurs, les peuples autochtones et les collectivités locales, et propose des programmes de renforcement des capacités et de formation sur l'accès aux RGAA et le partage des avantages qui en découlent. Il a recommandé également que la Commission encourage les ministères responsables des différents sous-secteurs des RGAA à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures en matière d'accès et de partage des avantages.

VII. INFORMATIONS DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE ET RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

39. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Information de séquençage numérique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²⁷ et a pris note du projet d'étude intitulé *The role of digital sequence information for the conservation and sustainable use of genetic resources for food and agriculture*²⁸ (Le rôle de l'information de séquençage numérique dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture). Il a pris note du fait qu'il n'y avait pas d'accord sur le terme «information de séquençage numérique» ni sur sa définition, et que de multiples termes étaient employés dans ce domaine, notamment «données de séquençage génétique».

40. Il a recommandé que la FAO mette à jour le projet d'étude et le document de travail à la lumière des éléments récents qui se sont fait jour au sujet de l'information de séquençage numérique dans le cadre de la CDB, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Organisation mondiale de la Santé, avant la prochaine session de la Commission. Il a également recommandé que l'étude, une fois actualisée et achevée, soit présentée au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, créé lors de la 15^e réunion de la Conférence des parties à la CDB.

41. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite les membres à communiquer au secrétariat des renseignements au sujet des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages qui s'appliquent à l'information de séquençage numérique et des incidences avérées ou potentielles de ces mesures sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA, y compris pour ce qui est de l'échange de ressources, de l'accès aux ressources et du partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation, et à rassembler ces renseignements pour les présenter à la Commission.

42. En outre, le Groupe de travail a recommandé que le secrétariat continue de suivre les faits nouveaux qui se feront jour dans le domaine de l'information de séquençage numérique au sein d'autres instances et de faire rapport à ce sujet à la Commission et à ses groupes de travail, et qu'il participe, en qualité d'observateur, aux activités du Groupe de travail spécial à composition non limitée relevant de la CDB relatives au partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et du Groupe de travail spécial à composition non limitée relevant du Traité chargé d'améliorer le fonctionnement du

²⁷ CGRFA/WG-PGR-11/23/7.

²⁸ CGRFA/WG-PGR-11/23/7/Inf.1.

Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, en vue d'étudier leurs incidences possibles, y compris les possibilités et les difficultés qu'ils pourraient représenter pour la Commission et ses membres. Par ailleurs, le Groupe de travail a recommandé que la Commission et son secrétariat jouent un rôle volontariste dans les débats et les négociations qui concernent le mécanisme multilatéral de partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, y compris pour ce qui est des avantages non monétaires liés à l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les RGAA.

43. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite ses points focaux nationaux à sensibiliser leurs homologues dans le cadre de la CDB aux besoins du secteur agricole quant au développement du mécanisme multilatéral de partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques au titre de la CDB.

44. Le Groupe de travail a félicité la Commission d'avoir organisé l'atelier mondial sur l'information de séquençage numérique concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture²⁹, qui s'est déroulé en ligne les 14 et 15 novembre 2022, en collaboration avec le secrétariat de la CDB, le secrétariat du Traité international, CAB International (CABI) et l'initiative des banques de gènes du système CGIAR. Il a recommandé que la Commission tienne d'autres ateliers ou webinaires ouverts pour informer les membres de la Commission et les observateurs sur les questions relatives à l'information de séquençage numérique, y compris les faits nouveaux en matière de technologies et de politiques, et pour faciliter le dialogue aux niveaux national, régional et mondial et renforcer encore les capacités. Le Groupe de travail s'est en outre déclaré favorable à ce que la collaboration étroite entre la Commission et d'autres instances qui s'occupent de l'information de séquençage numérique, dont celles de la CDB et du Traité international, se poursuive.

VIII. PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

45. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: examen et actualisation*³⁰ et a pris note des progrès accomplis depuis la 16^e session ordinaire de la Commission dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

46. Le Groupe de travail a examiné le projet de plan stratégique 20232031 et noté qu'il était proposé de faire référence aux «ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et autres éléments de la biodiversité ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture» ou aux «ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et toutes les autres formes de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture», plutôt qu'à la «biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques», dans la mission et les buts énoncés dans le plan stratégique³¹. Il a également souligné que, malgré le travail que réalise la Commission sur le front de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et son *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*³², il fallait que la compétence principale de la Commission, à savoir les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, continue d'être mise en avant dans le plan stratégique.

47. S'agissant du Programme de travail pluriannuel³³, le Groupe de travail a recommandé que le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture soit réexaminé à la 20^e session ordinaire de la Commission. Le Groupe de travail a recommandé en outre que l'outil de communication de données du système WIEWS, plutôt que la mise en œuvre du Plan d'action mondial, comme il était initialement proposé, soit examiné à la 21^e session ordinaire de

²⁹ https://www.fao.org/cgrfa/meetings/dsi_workshop_2022/fr/.

³⁰ CGRFA/WG-PGR-11/23/8.

³¹ CGRFA/WG-PGR-11/23/8, *appendice I*.

³² FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>.

³³ CGRFA/WG-PGR-11/23/8, *appendice I, annexe I*.

la Commission. Il a constaté que l'ordre du jour de la 21^e session ordinaire de la Commission était très chargé et a recommandé que le secrétariat réfléchisse à la possibilité de reporter l'examen de certains points à une autre session.

48. Le Groupe de travail a noté qu'il était proposé de supprimer progressivement l'axe de travail «nutrition et santé» et de créer un nouvel axe de travail sur les «enjeux nouveaux et questions d'apparition récente», mais aucun consensus ne s'est dégagé sur ce point.

49. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite les donateurs à contribuer au fonds fiduciaire multidonateurs de la Commission pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

IX. RAPPORTS D'ORGANISATIONS ET D'INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

50. Le Groupe de travail a pris note du document intitulé *Coopération avec des organisations et instruments internationaux*³⁴. Il a remercié le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, la Fédération internationale des semences, le Traité international, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et l'Organisation du Système CGIAR pour le compte rendu de leurs activités récentes dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA³⁵. Le Groupe de travail a réitéré l'importance de la collaboration et des synergies entre la Commission et les organisations et instruments internationaux dans leurs domaines d'intérêt commun. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission continue d'inviter les organisations et instruments concernés à présenter au Groupe de travail et à la Commission des comptes rendus de leurs activités et à assister aux sessions de la Commission et du Groupe de travail.

X. AUTRES QUESTIONS

51. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission appelle les donateurs à apporter des fonds extrabudgétaires suffisants pour appuyer la participation des délégués des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

XI. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

52. M. Chikelu Mba, Chef d'équipe chargé des semences et ressources phylogénétiques, a souligné l'avantage comparatif unique dont dispose la FAO pour mobiliser un large éventail de parties prenantes afin d'examiner des questions relatives aux RPGAA. Il a remercié les délégués des membres et observateurs pour leur contribution aux débats, ainsi que tout le personnel ayant permis le bon déroulement de la session en cours.

53. M. Dan Leskien, Fonctionnaire principal chargé de liaison, a félicité le Groupe de travail pour les progrès accomplis lors de cette session et a remercié toutes les délégations de leur participation et de leurs contributions. Il a indiqué que la 19^e session ordinaire de la Commission, qui marque son 40^e anniversaire, se tiendrait à Rome (Italie) du 17 au 21 juillet 2023, et a encouragé l'ensemble des délégués à y assister. Il a souligné qu'il importait de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans l'attente de la mise au point de la version définitive du Troisième Rapport. Enfin, il a remercié les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la Norvège, des Pays-Bas (Royaume des) et de la Suisse pour leur appui aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires.

54. M^{me} Imke Thormann, Présidente, a remercié tous les délégués et le Rapporteur pour leur contribution à la réussite de la session. Elle a également adressé ses remerciements, au nom du Groupe de travail, au secrétariat ainsi qu'aux interprètes, aux traducteurs et aux autres membres du personnel.

³⁴ CGRFA/WG-PGR-11/23/9.

³⁵ CGRFA/WG-PGR-11/23/9/Inf.1.

APPENDICE A**ORDRE DU JOUR DE LA 11^e SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
4. État d'avancement de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.1 Conservation *in situ* et gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.2 Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
5. Rôle des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets
6. Accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant
7. Informations de séquençage numérique et ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
8. Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
9. Rapports des organisations internationales et instruments internationaux
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport

APPENDICE B**LISTE DES DOCUMENTS**

DOCUMENTS DE TRAVAIL ET D'INFORMATION

CGRFA/WG-PGR-11/23/1	Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur
CGRFA/WG-PGR-11/23/1/Inf.1	Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et membres et suppléants élus par la Commission à sa 18 ^e session ordinaire
CGRFA/WG-PGR-11/23/1/Inf.3 Rev.1	Information note for participants
CGRFA/WG-PGR-11/23/2	Ordre du jour provisoire
CGRFA/WG-PGR-11/23/2 Add.1	Ordre du jour annoté et calendrier provisoire
CGRFA/WG-PGR-11/23/2/Inf.1	List of documents
CGRFA/WG-PGR-11/23/3 Rev.1	Élaboration du <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
CGRFA/WG-PGR-11/23/3/Inf.1	Draft <i>Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
CGRFA/WG-PGR-11/23/4	Mise en œuvre et examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-PGR-11/23/4.1	Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-PGR-11/23/4.2	Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences
CGRFA/WG-PGR-11/23/4.2/Inf.1	Draft concept note on further research on the impact of seed policies, laws and regulations affecting farmers' ability to access seeds
CGRFA/WG-PGR-11/23/5	Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-PGR-11/23/5/Inf.1	FAO's work on climate change
CGRFA/WG-PGR-11/23/6	Accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant

CGRFA/WG-PGR-11/23/6/Inf.1	Access and benefit-sharing and genetic resources for food and agriculture: typology of country measures
CGRFA/WG-PGR-11/23/6/Inf.2	Draft questionnaire on the implications of access and benefit-sharing measures for the use and exchange of genetic resources for food and agriculture and for benefit-sharing
CGRFA/WG-PGR-11/23/7	Informations de séquençage numérique et ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-PGR-11/23/7/Inf.1	The role of digital sequence information for the conservation and sustainable use of genetic resources for food and agriculture: opportunities and challenges
CGRFA/WG-PGR-11/23/8	Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: examen et actualisation
CGRFA/WG-PGR-11/23/9	Coopération avec des organisations et instruments internationaux
CGRFA/WG-PGR-11/23/9/Inf.1	Submissions from international organizations and instruments

APPENDICE C

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE ÉLUS PAR LA
COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE À SA 18^e SESSION**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Kenya Maroc Afrique du Sud Tunisie Ouganda <i>Premier suppléant: Namibie</i> <i>Deuxième suppléant: Zambie</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Amérique latine et Caraïbes (5)	Brésil Chili Costa Rica Équateur Pérou <i>Premier suppléant: Cuba</i> <i>Deuxième suppléant: Argentine</i>
Asie (5)	Bangladesh Indonésie Japon Malaisie Thaïlande <i>Premier suppléant: Philippines</i> <i>Deuxième suppléant: Inde</i>
Europe (5)	Azerbaïdjan France Allemagne Norvège Fédération de Russie <i>Premier suppléant: Tchéquie</i> <i>Deuxième suppléant: Suisse</i>
Pacifique Sud-Ouest (2)	Îles Cook Samoa <i>Premier suppléant: Tonga</i> <i>Deuxième suppléant: Fidji</i>
Proche-Orient: (4)	Égypte Jordanie Koweït Arabie saoudite <i>Premier suppléant: Yémen</i> <i>Deuxième suppléant: Liban</i>